

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(article L. 121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Le II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que «aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique ». Le maire a décidé que la séance du conseil municipal se déroulera salle du conseil municipal – mairie annexe – rue Gabriel Péri et se déroulera en public (capacité limitée à 20 personnes). Les débats seront également retransmis de manière électronique.*

Le conseil municipal de la commune de Bandol se réunira en séance ordinaire du 3ème trimestre 2021, **le vendredi 24 septembre 2021 à 17 h 00**, salle du conseil municipal, mairie annexe, sise rue Gabriel Péri – 83150 Bandol.

- 1 Remise gracieuse sur débet juridictionnel
- 2 Remise gracieuse des loyers des associations - Locaux communaux année 2020/2021 - COVID-19
- 3 Budget principal - Fonction 3121 « Printemps des Potiers » subventions aux associations - Exercice 2021
- 4 Budget annexe du port 2021 - Décision modificative n°2
- 5 Admission en non-valeur 2021 - Budget annexe du port
- 6 Fiscalité directe locale - Abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière de la part communale sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire (BRS)
- 7 Majoration de cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- 8 Rénovation du centre ancien - Versement des subventions - SAS Immobilier BOYER - parcelle AI 272 - 24, rue de la République
- 9 Cessions de terrain pour l'élargissement du chemin du Grand If inscrites à un permis d'aménager
- 10 Cessions de terrain pour l'élargissement du chemin de Roustagnon - Emplacement Réservé N° 6
- 11 Cimetière de Vallongue - Fixation des tarifs d'acquisition de caveaux et de concessions en reprise
- 12 Renouvellement de la Convention entre le Département du Var et la commune de Bandol pour la mise en œuvre et la gestion du Comité de Secteur
- 13 Demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1
- 14 Syndicat des Communes du Littoral Varois - Rapport d'activités 2020
- 15 Syndicat des Communes du Littoral Varois - Modification des statuts

Fait à Bandol, le

**17 SEP. 2021**

Le Maire,

